

## **Catégorisation 2025 des coureurs pour la route en Nouvelle Aquitaine au 22/10/ 2024**

### **Licence ELITE**

Coureurs élités déclarés des équipes de divisions nationales et les coureurs en ayant fait le choix de prendre une élite.

### **Licence OPEN 1**

Tout coureur ayant marqué 300 pts FFC et plus lors de la saison 2024  
Les coureurs élités 2024 ayant marqués moins de 300 pts

### **Licence OPEN 2**

Tout coureur ayant marqué entre 50 pts FFC et 299,99 pts lors de la saison 2024  
Les coureurs Open 1 en 2024 ayant marqués moins de 300 pts s'ils en font la demande.

### **Licence OPEN 3**

Tout coureur ayant marqué entre 5 pts FFC et moins de 50 pts lors de la saison 2024  
Les coureurs Open 2 en 2024 ayant marqués moins de 50 pts s'ils en font la demande.  
Les coureurs ayant marqués moins de 5 points sont classés Open 3 mais ils peuvent solliciter une licence Access.

### **Les coureurs U19 première année en 2025 (né en 2008)**

Ces coureurs seront classés en Open 3 sauf les coureurs ayant marqués plus de 300pts qui seront en Open 2

S'ils le souhaitent, ils pourront avoir une Open 2 ou une Open 1.

Les coureurs ayant marqué moins de 20 points pourront solliciter auprès du comité régional une licence Access.

**(ATTENTION les U19 Access ne peuvent pas participer aux courses nationales U19).**

### **Les coureurs U19 deuxième année en 2025 (né en 2007)**

Les coureurs U19, classés en Open 1 (uniquement les Open 1) suite à la catégorisation, pourront s'ils le veulent, faire une demande pour redescendre en Open 2.

### **Licences ACCESS**

Les coureurs licenciés Access en 2024 sont classés dans les catégories open suivant le nombre de points marqués dans les courses Open.

Pour les autres Access, ils retrouveront leurs catégories en 2024.

### **PRECISIONS :**

- Les coureurs montés d'une catégorie en 2024 sur la base des victoires ou des points ne pourront prétendre à une descente de catégorie en 2025 (sauf plus de 40 ans).
- Tout coureur peut faire une demande de descente de catégorie (maximum une catégorie à la fois) au Comité Régional via le document disponible sur le site Internet rubrique Administratif.
- Les deux périodes de demande de descente de catégorie vont du 1er novembre au 1 janvier et du 15 juin au 30 juin.